













DUPUIS
Quentin



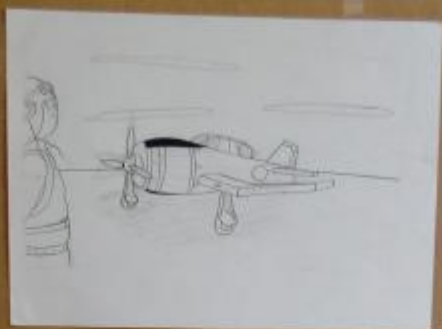
TALENTS « JE »

Un projet de loi a été adopté par le Parlement le 10 mai 2011. Il vise à reconnaître et valoriser les talents des jeunes.

Les talents des jeunes sont définis comme des jeunes personnes qui ont des compétences exceptionnelles dans un domaine spécifique.

Les talents des jeunes ont le droit de bénéficier d'une formation adaptée à leurs compétences et de participer à des projets innovants.

Le projet de loi prévoit également la création d'un label national pour reconnaître les talents des jeunes.





ADE Alexandre



EXPOSICION DE OBRAS DE ARTE
DEL ALUMNO ADE ALEXANDRE
DEL INSTITUTO VASCO DE EDUCACION
Y FORMACION PROFESIONAL
DE BARCELONA

